

# Communauté de communes Gally Mauldre



## Rapport d'activités Année 2013



**Communauté de communes Gally Mauldre**  
Hôtel de ville - rue des Galliens - 78580 MAULE  
☎ 01.30.90.49.00 Fax : 01.30.90.96.48  
[www.cc-gallymauldre.fr](http://www.cc-gallymauldre.fr)

Rapport adopté le 24 septembre 2014

# Préambule

La loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, apporte une innovation importante en matière de communication des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale).

L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales est rédigé comme suit :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ».

Ce rapport a été élaboré en coordination avec les Vice-présidents délégués et les services communautaires. Il a été soumis au Conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre le 24 septembre 2014 pour adoption.



*Mairie de Maule*



*Mairie de Chavenay*



*Mairie de Saint-Nom-la-Bretèche*



*Mairie d'Andelu*



*Mairie de Davron*



*Mairie de Mareil-sur-Mauldre*



*Mairie d'Herbeville*



*Mairie de Montainville*



*Mairie de Crespières*



*Mairie de Feucherolles*



*Mairie de Bazemont*

# Sommaire

❖ Présentation .....	5
Edito du Président .....	5
Territoire et historique .....	6
Les évènements marquants 2013.....	7
❖ La Gouvernance de la communauté .....	8
❖ Les compétences - 2013 .....	11
Développement économique .....	12
Aménagement de l'espace .....	14
Protection et mise en valeur de l'environnement .....	17
Culture, sports et loisirs .....	19
Actions sociales .....	21
Transports et déplacements .....	25
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication .....	27
❖ Budget - Finances - Personnel .....	29
Le budget et les finances .....	30
Transferts de charges et conventions .....	32
Le personnel de la CC Gally Mauldre .....	32
❖ Organigramme des services 2014 .....	34
❖ Annexe : extrait du compte administratif 2013	



Voilà plus d'un an maintenant que notre belle Communauté de Communes a été créée : nous voici regroupés au sein d'une intercommunalité à taille humaine d'environ 23 000 habitants, dont les valeurs fondatrices

que sont la ruralité, le patrimoine paysager, l'agriculture, le développement raisonnable et maîtrisé tant en termes de logements qu'en termes économiques, sont reconnues et même sanctuarisées.

Notre ténacité porte aujourd'hui ses fruits et est ainsi récompensée, malgré les obstacles auxquels nous avons dû faire face (réticences de certaines instances face à ce territoire bravant les logiques administratives, retard pris à cause de communes ayant décidé, après moult hésitations, d'intégrer d'autres périmètres, revirements de l'Etat décidant au dernier moment de priver les Communautés de communes de la part départementale de taxe d'habitation ou diminuant la dotation d'intercommunalité au moment même de notre création !).

Nous sommes enfin récompensés de nos efforts : en effet, le projet de Schéma Régional de Coopération Intercommunale (SRCI), présenté le 28 août dernier, n'inclut pas notre territoire parmi les grands ensembles intercommunaux de plusieurs centaines de milliers d'habitants issus des fusions de plusieurs communautés de communes ou d'agglomération. Gally Mauldre, qui n'est pas dans l'aire urbaine de Paris, pourra non seulement conserver son périmètre mais reste libre de son destin en gardant son statut rural. Le moment venu, si nous en avons un jour l'obligation ou si nous le souhaitons, nous aurions tout à fait la possibilité de nous regrouper avec d'autres territoires ruraux, au sud du nôtre.

Par ailleurs, notre SCOT Gally Mauldre (Schéma de Cohérence Territoriale) qui sera très probablement adopté début 2015, est la consécration juridique

de notre volonté de préserver ce territoire au patrimoine exceptionnel tout en le développant de manière raisonnable. Ce document élaboré par nous s'impose aux PLU communaux et fixe les grandes orientations du territoire en matière de logement, de transports, de développement économique ... pour les 20 ans à venir.

Mais Gally Mauldre ne se résume pas au plaisir de vivre ensemble dans un territoire protégé : notre intercommunalité exerce de nombreuses compétences transférées des communes membres, et entend bien les mettre en œuvre de manière volontariste comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent.

Certes, on peut déplorer les décisions financières de l'Etat, qui diminue de manière totalement excessive et anormale les dotations versées aux collectivités locales, ou qui prélève de manière injuste une partie importante de nos recettes à travers le « FPIC », ce qui diminue nos marges de manœuvre et nous oblige à revoir à la baisse nos projets et nos ambitions pour contenir l'impôt des ménages.

Je puis toutefois vous assurer, avec les vices-présidents délégués, les maires, les conseillers communautaires et les agents communaux détachés auprès de l'intercommunalité, que nous mettrons tout en œuvre pour maintenir, et améliorer, la qualité des services qui vous sont déjà proposés sans engendrer de hausse déraisonnable de la fiscalité.

Ce rapport d'activités est le premier de la Communauté de communes Gally Mauldre. J'espère qu'il vous aidera à comprendre les nombreux événements qui ont marqué cette première année d'existence, et vous souhaite une excellente lecture.

Ensemble, soyons acteurs de notre territoire.

**Laurent RICHARD**  
*Président de la CC Gally Mauldre*  
*Maire de Maule*  
*Conseiller général des Yvelines*

*La Communauté de communes Gally Mauldre est née le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Gally Mauldre s'étend sur environ 9 500 hectares et est traversée par les plaines du ru de Gally et de la vallée de la Mauldre, territoires essentiellement agricoles et forestiers. Le nombre d'habitants est de 23 000 environ.*

C'est dans le cadre du périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) dénommé de la "Plaine de Versailles", que de nombreuses discussions entre les maires des onze communes intéressées ont eu lieu. Il est apparu que la convergence de leurs problématiques et l'engagement commun existant dans l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) donnait un cadre intéressant de développement de projet intercommunal pour les onze villes et villages suivants : Andelu, Bazemont, Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville et Saint-Nom-la-Bretèche. Les conseils municipaux de ces communes ont été saisis dès le mois de mars 2010 afin de valider une délibération d'intention visant à développer un projet d'intercommunalité au sein de la Plaine de Versailles, s'étendant du Val de Gally jusqu'à la vallée de la Mauldre.

A l'été 2011, une association de préfiguration régie par la loi du 1er juillet 1901 modifiée a été constituée, permettant de préparer la création de la Communauté de communes Gally Mauldre.

*8 janvier 2013 - 1<sup>er</sup> Conseil communautaire*



# Les évènements marquants 2013

Cinq évènements ont marqué l'année 2013 :

- les travaux financiers et administratifs nécessaires à la création : la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), les conventions et le transfert de personnel (voir page 32)
- la création du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols (voir ci-dessous et page 16)
- le transfert des centres de loisirs (voir page 22)
- le transfert de l'activité cinéma "Les 2 Scènes" (voir page 20)
- le transfert du portage des repas et de l'aide à domicile (voir pages 23-24)

## GROS PLAN SUR LA CRÉATION DU PÔLE INTERCOMMUNAL D'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS :

Depuis janvier 2013, les instructions des autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables) sont traitées par le pôle aménagement et instruction du droit des sols à Feucherolles. Ce pôle permet de bénéficier d'une instruction locale et rapide, notamment pour les petites communes, d'échanger facilement avec les personnes dédiées à votre dossier. Auparavant les permis de construire étaient instruits à la Direction Départementale du Territoire (DDT) de Saint-Germain-en-Laye ou de Mantes-la-Jolie pour neuf de nos onze communes. La proximité communale reste prépondérante : en effet, chaque mairie conserve un premier niveau d'accueil et d'informations concernant toutes les questions liées à l'urbanisme. Par ailleurs, la signature finale des dossiers revient au maire de chaque commune.

L'équipe est composée de cinq personnes : Laetitia DELEUSE, responsable du pôle, trois instructrices et une assistante.

Laetitia DELEUSE insiste tout particulièrement sur l'importance d'un service de qualité et de proximité :

« ne pas hésiter à nous contacter pour étudier en amont les projets et faciliter ensuite le traitement des dossiers... au final il y a moins de perte de temps pour les usagers et une réelle efficacité pour leurs projets. »

Pôle intercommunal d'instruction du droit des sols :

Mairie de Feucherolles (entrée arrière de la mairie) - 39 Grande Rue - 78810 FEUCHEROLLES  
Tél : 01.30.55.12.69



*Les agents du pôle instruction du droit des sols  
année 2013*

# La gouvernance de la communauté

En 2013

En 2013, le Conseil communautaire était composé de 29 délégués élus. Le bureau communautaire était composé de la présidente, Manuelle WAJSBLAT, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, de cinq vice-présidents : Laurent RICHARD, Maire de Maule ; Denis FLAMANT, Maire de Chavenay ; Patrick LOISEL, Maire de Feucherolles ; Adriano BALLARIN, Maire de Crespières ; Max MANNÉ, Maire de Mareil-sur-Mauldre, ainsi que de Jean-Bernard HETZEL, Maire de Bazemont ; Louise de GONCOURT, Maire de Davron ; Laurent THIRIAU, Maire d'Herbeville ; Michèle BOUGNOTEAU, Maire d'Andelu ; Eric MARTIN, Maire de Montainville.

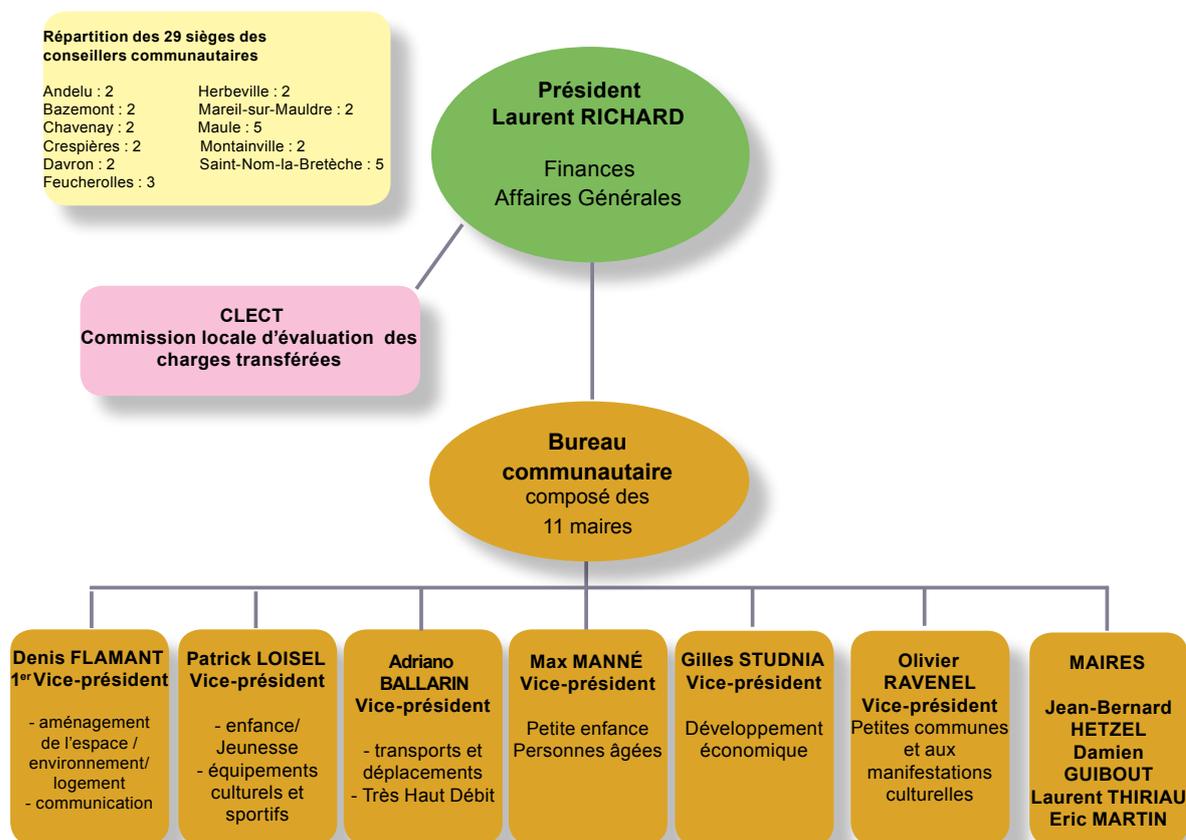
La représentation des 29 sièges de conseillers communautaires est fixée comme suit :

Andelu : 2	Herbeville : 2
Bazemont : 2	Mareil-sur-Mauldre : 2
Chavenay : 2	Maule : 5
Crespières : 2	Montainville : 2
Davron : 2	Saint-Nom-la-Bretèche : 5
Feucherolles : 3	

## Gouvernance actuelle au 24 septembre 2014

Pour la première fois les conseillers communautaires ont été élus au suffrage universel lors des élections municipales de mars 2014. Les électeurs ont pu directement désigner leurs délégués communautaires. Lors du Conseil communautaire du 17 avril 2014 consécutif à l'élection municipale, Laurent RICHARD, maire de Maule, a été élu président de la CCGM.

## Organisation et délégations des élus



# Conseil communautaire actuel

## Le bureau communautaire



Laurent RICHARD  
Maire de Maule  
Président de la C.C. Gally Mauldre  
Conseiller général des Yvelines



Denis FLAMANT  
Maire de Chavenay  
1<sup>er</sup> vice-président  
délégué aménagement,  
protection de l'environnement,  
cadre de vie, logement et  
communication



Patrick LOISEL  
Maire de Feucherolles  
2<sup>ème</sup> vice-président  
délégué équipements culturels  
sportifs, enfance et jeunesse



Adriano BALLARIN  
Maire de Crespières  
3<sup>ème</sup> vice-président  
délégué transports,  
déplacements, Nouvelles  
Technologies de l'Information et  
de la Communication (NTIC)



Max MANNÉ  
Maire de Mareil-sur-Mauldre  
4<sup>ème</sup> vice-président délégué petite  
enfance personnes âgées



Gilles STUDNIA  
Maire de Saint-Nom-la-Bretèche  
5<sup>ème</sup> vice-président  
délégué développement  
économique



Olivier RAVENEL  
Maire d'Andelu  
6<sup>ème</sup> vice-président  
délégué aux petites communes  
(moins de 1000 hab) et  
à l'accompagnement des  
manifestations  
culturelles intercommunales



Eric MARTIN  
Maire de Montainville



Jean-Bernard HETZEL  
Maire de Bazemont



Laurent THIRIAU  
Maire d'Herbeville



Damien GUIBOUT  
Maire de Davron

# La gouvernance de la communauté

## Conseil communautaire actuel

### *les conseillers communautaires*



Jean-Yves BENOIST  
ANDELU



Martine DELORENZI  
BAZEMONT



Myriam BRENAC  
CHAVENAY



Marie-Laure ABRAHAM  
CRESPIÈRES



Valérie PIERRÈS  
DAVRON



Katrin VARILLON  
FEUCHEROLLES



Luc TAZE-BERNARD  
FEUCHEROLLES



Jeanne GARNIER  
HERBEVILLE



Nathalie CAHUZAC  
MAREIL-SUR-MAULDRE



Sidonie KARM  
MAULE



Alain SENNEUR  
MAULE



Hervé CAMARD  
MAULE



Armelle MANTRAND  
MAULE



Patrick PASCAUD  
MONTAINVILLE



AXEL FAIVRE  
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Muriel DEGAVRE  
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Camilla BURG  
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE



Manuelle WAJSBLAT  
SAINT-NOM-LA-BRETÈCHE

*Les onze communes de Gally Mauldre ont décidé de transférer les compétences suivantes lors de sa création au 1<sup>er</sup> janvier 2013 :*

### **Développement économique :**

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
- Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
- Actions de développement touristique

### **Aménagement de l'espace :**

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme
- Mise en place d'un système d'information géographique intercommunal

### **Protection et mise en valeur de l'environnement :**

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
- Étude et réalisation d'un schéma d'assainissement et d'un schéma directeur de l'eau potable
- Gestion et entretien des berges et des bassins versants

### **Politique du logement et du cadre de vie :**

- Élaboration et suivi du programme local de l'habitat intercommunal
- Actions et aides aux communes en faveur du logement social

### **Culture, sports et loisirs :**

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs
- Politique de communication dans le domaine culturel, sportif et de loisirs d'intérêt communautaire

### **Actions sociales :**

- Étude, aménagement et gestion de projets de structures destinées à la petite enfance
- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Actions d'intérêt communautaire en faveur des jeunes
- Organisation et gestion de services de maintien à domicile des personnes âgées
- Étude, création, gestion et entretien de Maison d'Accueil Rurale pour les Personnes Âgées

### **Transports :**

- Organisation des services de transports collectifs sur le territoire
- Création, aménagement et entretien d'aires de covoiturage
- Gestion du transport scolaire maternel, primaire et secondaire
- Élaboration et suivi d'un schéma directeur des circulations douces

### **Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :**

- Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire intercommunal

*NB : quelques compétences statutaires n'ont pas été mises en oeuvre dès 2013. Elles ne sont pas développées dans ce rapport.*



## Développement économique

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
  - Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
  - Actions de développement touristique

# Développement économique

## ➤ Missions :

Les missions de la délégation développement économique définies dans les statuts de la CCGM sont :

- Création, aménagement et gestion de toutes zones d'activités économiques existantes ou à créer
- Acquisition, création, gestion de structures immobilières d'accueil des entreprises
- Actions en faveur du maintien des commerces de proximité
- Actions de développement touristique

## ➤ Objectifs 2013 et résultats obtenus :

- En 2013, l'objectif principal de la délégation consistait à établir un état des lieux des entreprises et des activités économiques du territoire.
- Cet état des lieux a permis de distinguer les principales entreprises en termes de chiffre d'affaires et de nombre de salariés.

## ➤ Projets et perspectives :

- Le diagnostic établi en 2013, associé à d'autres outils tels que le Schéma de Cohérence Territoriale et à l'action de l'APPVPA, Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, permettra de cibler les actions prioritaires à mener pour favoriser et soutenir l'activité économique, notamment dans le secteur tertiaire et de tourisme.

Par ailleurs, l'accompagnement du développement des entreprises pourra se décliner dans les domaines de l'économie numérique et du télétravail, en fonction du calendrier de déploiement du Très Haut Débit sur le territoire (voir compétence Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication)



## Aménagement de l'espace

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
- Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme

## *Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)*

### ➤ **Missions :**

Elaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale et mise en oeuvre de la phase d'instruction (avis des personnes publiques associées (PPA), enquête publique) et d'approbation.

### ➤ **Chiffres clés :**

Des objectifs chiffrés pour 2034 qui encadrent la réalisation du projet :

- entre 60 et 70 hectares en extension, comprenant à la fois les surfaces prévues pour la construction de logements et la réalisation de surfaces dédiées à l'activité économique ;
- 1 500 nouveaux logements (dont la programmation précise est établie dans le DOO) ;
- 1 100 nouveaux habitants, dans le cadre d'un desserrement limité des ménages (2,4 personnes par logement) ;
- 1 600 emplois créés, dont 25% dans de nouvelles zones d'activités.

### ➤ **Objectifs 2013 :**

- Arrêter le projet de SCOT
- Mettre en oeuvre la consultation de trois mois des PPA
- Mettre en oeuvre l'enquête publique
- préparer l'approbation du SCOT initialement prévue fin 2013/début 2014

### ➤ **Résultat obtenus :**

L'arrêt du projet de SCOT et la consultation de trois mois se sont déroulés conformément au calendrier prévu.

Toutefois, l'avis défavorable des services de l'Etat reçu fin septembre 2013 nous a contraint à revoir le projet et à reporter l'enquête publique.

### ➤ **Projets et perspectives 2014**

Suite à l'avis défavorable reçu en 2013, le projet de SCOT a été modifié en concertation avec les services de l'Etat, et de nouveau arrêté en mars 2014.

La consultation des PPA s'est déroulée jusqu'à fin juin 2014.

L'enquête publique a démarré le 22 septembre et se poursuit jusqu'au 24 octobre 2014.

A l'issue de cette enquête, le Conseil communautaire devra délibérer pour approuver le projet. Le SCOT Gally Mauldre devrait être adopté par le Préfet des Yvelines début 2015.

# Les compétences - 2013

*Instruction communautaire des autorisations d'urbanisme autorisations d'urbanisme  
(voir gros plan page 7)*

## ➤ Missions :

- Instruire les demandes d'autorisations du droit des sols (permis de construire, déclarations préalables, ...) pour le compte des onze communes
- Accueillir et renseigner les pétitionnaires sur leurs projets d'urbanisme
- Conseiller les maires des communes membres concernant les projets d'aménagement ou d'urbanisme

## ➤ Chiffres clés :

- 837 actes instruits en 2013

Andelu : 17 Herbeville : 5 Bazemont : 57 Mareil-sur-Mauldre : 54 Chavenay : 46 Maule : 200	Crespières : 111 Montainville : 18 Davron : 10 St Nom-la Bretèche : 172 Feucherolles : 147
---	--

## ➤ Objectifs 2013 :

- Mettre en place de manière opérationnelle le service au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (locaux, informatique, téléphone, transfert des données communales, ... )
- Traiter l'intégralité des dossiers dans le respect des délais légaux
- Maintenir, voire améliorer les délais d'instruction des dossiers

## ➤ Résultat obtenus :

- mise en place au 1er janvier avec intégration progressive :
  - janvier 2013 : Feucherolles, Maule, Saint-Nom-La-Bretèche
  - avril 2013 : Crespières
  - mai 2013 : Bazemont, Davron, Montainville
  - juin 2013 : Andelu, Chavenay, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre

## ➤ Projets et perspectives 2014

- Améliorer les délais d'instruction
- Optimiser l'enregistrement informatique des dossiers
- Proposer aux communes une demi-journée d'échange avec les agents communaux en charge de l'urbanisme afin d'entretenir les bonnes pratiques.



## Protection et mise en valeur de l'environnement

- Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés

# Les compétences - 2013

## *Collecte, traitement et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés*

### ➤ **Missions :**

- Assurer le service de collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CCGM :
  - collecte par l'intermédiaire du SIEED : Andelu, Bazemont, Crespières, Davron, Herbeville, Maule, Montainville.
  - collecte en direct : Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Saint-Nom-La-Bretèche
  - traitement par l'intermédiaire du SIDOMPE : toutes les communes.

### ➤ **Objectifs 2013 et résultats obtenus :**

- Établir un état des lieux des prestations réalisées et des coûts respectifs du SIEED et des communes collectées directement
- Préparer les démarches en vue d'harmoniser le plus possible les prestations voire les modes de collecte (en direct ou via le SIEED) des communes
- Réfléchir à l'opportunité d'implanter une déchetterie intercommunale sur le territoire

### ➤ **Projets et perspectives 2014**

- Réalisation en 2014 d'un appel d'offres unique en vue d'unifier les contrats et le cas échéant d'harmoniser les prestations de Chavenay, Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre et Saint-Nom-La-Bretèche à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 (procédure d'appel d'offres en cours à la date d'adoption du présent rapport d'activités)
- Possibilité éventuelle d'acquérir une parcelle de la pépinière Dispovert (entre Crespières et Mareil-sur-Mauldre) pour y implanter une déchetterie intercommunale.



## Culture, sports et loisirs

- Étude, construction, aménagement et gestion d'équipement culturels, sportifs et de loisirs

# Les compétences - 2013

## **Cinéma "Les 2 Scènes"**

### ➤ **Missions :**

- Diffuser des oeuvres cinématographiques à destination, à la fois du grand public, mais aussi à des cinéphiles plus avertis (cinéma classé "art et essais")
- Favoriser l'accès du plus grand nombre au cinéma en pratiquant des tarifs attractifs avec un équipement cinématographique performant
- Éveiller les plus jeunes, notamment le public scolaire, au 7<sup>ème</sup> art

### ➤ **Objectifs 2013 :**

Le budget primitif avait été voté en se basant sur 26 000 entrées. Nous avons dépassé ce chiffre puisque nous avons atteint les 26 632 entrées.

- Investissement réalisé : 8 075 € (10 000 € budgétés)
- Mise en place d'une enseigne lumineuse au-dessus de la porte d'entrée  
Remise en état des panneaux lumineux  
Rénovation d'une partie des fauteuils  
Achat d'une lampe pour le projecteur

### ➤ **Résultats obtenus :**

Nombre d'entrées : 26 632 entrées

Recettes entrées : 148 206 €

Subvention intercommunale : en baisse à 59 000 € (nota : dans le cadre des attributions de compensation, une somme de 69 000 € est prélevée chaque année par la CCGM à la ville de Maule ; la baisse de subvention en 2013 est donc favorable à la CCGM)

### ➤ **Projets et perspectives :**

Pour 2014, le budget primitif a été voté en se basant sur 27 000 entrées, soit +1,38 % par rapport aux entrées de 2013.

Nous allons sûrement dépasser nos objectifs car au 24 septembre 2014 on dénombre plus de 19 600 entrées contre environ 15 200 pour la même période en 2013, soit + 29.28 %.



## Actions sociales

- Étude, aménagement et gestion de structures destinées à la petite enfance
- Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)
- Organisation et mise en place de services de maintien à domicile des personnes âgées

# Les compétences - 2013

## *Création, aménagement et gestion des centres de loisirs sans hébergement (CLSH)*

### ➤ **Missions :**

- Participer à la définition, à la mise en oeuvre, à l'analyse et au suivi des politiques du secteur sur le territoire de la CCGM en veillant à respecter le cadre réglementaire
- Assurer la coordination d'un projet de territoire entre les différents directeurs de centre de loisirs
- Étudier les besoins dans les domaines concernés et faciliter les projets de développement sur les communes, recherche de subventions pour financer les actions
- À moyen terme, labelliser la CCGM par un contrat de territoire Enfance-Jeunesse

### ➤ **Chiffres clés :**

- 360 places disponibles sur le territoire en ALSH extrascolaire en 2013 (154 pour les - de 6 ans et 206 pour les + de 6 ans)
- 3 commissions en 2013
- 7 réunions de coordination avec les directeurs de centre de loisirs.

### ➤ **Objectifs 2013 :**

- Accompagner les directeurs de centre de loisirs dans la mise en place de l'intercommunalité (mise à disposition de la CCGM de certains agents, de locaux, nouvelles organisation administrative ... )
- Fédérer l'équipe de direction autour du fonctionnement et des projets communs

### ➤ **Résultats obtenus :**

Cette nouvelle organisation apporte et mutualise un meilleur service de qualité et de proximité en élargissant les places vacantes des centres de loisirs vers un territoire plus étendu. Les usagers du territoire Gally Mauldre peuvent ainsi bénéficier des tarifs pratiqués par les 11 communes sans être considérés comme « extérieurs ».

De plus, les réunions de coordination entre différents directeurs de Centre de loisirs ont permis de développer une richesse dans les échanges professionnels et dans l'acquisition d'expérience. A souligner la parfaite adaptation à l'organisation Gally Mauldre de l'équipe pédagogique tant sur les nouvelles procédures que sur l'adhésion au concept intercommunal..

Un programme intercommunal d'animations a été mis en place afin de favoriser les échanges entre les enfants des différentes communes (mini-camps itinérants, plage à Feucherolles, sortie ou activité commune).

Signature d'un contrat enfance jeunesse intercommunal avec la CAF.

### ➤ **Projets et perspectives :**

- Des partenariats et projets inter-centres
- Des travaux de mise en sécurité, d'entretien ou de réaménagement dans les différents ALSH
- L'ouverture de structures ou de places supplémentaires, ainsi qu'une adaptation de l'organisation des différents centres, consécutivement à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014.

## Actions en faveur des personnes âgées

### ➤ Missions :

- Organisation et gestion des services de maintien à domicile des personnes âgées : service d'aide à domicile
- service d'aide à domicile
- portage de repas au domicile des personnes âgées

### ➤ Objectifs 2013 :

#### Maintien à domicile des personnes âgées :

- Signature d'une convention avec l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) basée à Maule qui gère les aides ménagères intervenant sur 9 communes de l'intercommunalité (toutes les communes excepté Saint Nom la Bretèche et Chavenay).
  - Chavenay dépend de l'ADMR de Villepreux - 2 personnes sont aidées.
  - Saint-Nom-la-Bretèche dispose de ses propres aides ménagères : deux agents en poste ont été transférés à la CCGM.

#### Portage des repas :

Seules 4 communes assuraient le portage de repas en 2012 : Maule, Saint-Nom-la-Bretèche, Bazemont et pour quelques repas en dépannage à Chavenay soit environ 35 personnes concernées.

L'objectif était d'assurer le portage sur les 11 communes avec un prestataire unique pour la fourniture de repas et un prix unique pour les bénéficiaires (actuellement 3 prestataires et 3 prix différents)

Il a été décidé de continuer à faire assurer la livraison des repas par du personnel intercommunal afin de maintenir un lien social direct avec les personnes concernées (possibilité de remontée d'informations vers les CCAS concernés) : 2 agents à temps non complet (1 sur secteur Maule et 1 sur secteur Saint Nom la Bretèche)

Sur le secteur de Maule, l'objectif est également de conserver l'accord passé précédemment par la Ville de Maule avec l'ESAT (établissement et service d'aide par le travail = établissement accueillant des personnes handicapées) pour la livraison d'une dizaine de repas dans le centre de Maule.

### ➤ Résultats obtenus :

#### Maintien à domicile des personnes âgées

- Interventions chez plus de 135 personnes âgées sur les 10 communes pour un total de 20.156 heures.
- Saint-Nom-la-Bretèche : les deux agents sont intervenus chez une vingtaine de personnes représentant 2.730 heures d'aide-ménagère.
- Signature de conventions avec certaines caisses de retraite pour le versement d'aides financières aux personnes concernées par des prestations de maintien à domicile.

# Les compétences - 2013

## Portage de repas

- Augmentation sensible en cours d'année (env.10) de nombre de bénéficiaires avec le début de portage sur les communes de Feucherolles, Mareil-sur-Mauldre, Chavenay (de façon régulière), Davron.
- Avenants signés avec les prestataires existants pour harmoniser la date d'échéances des contrats en cours.
- Consultation lancée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2013 pour la fourniture des repas avec un prestataire unique et une prestation de meilleure qualité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.
- Séance de dégustation le 4 décembre 2013 organisée pour les membres de la commission afin de juger de la qualité des plats proposés par les deux sociétés ayant répondu à la consultation (SAGERE et ELIOR).
- Nouveau contrat signé avec la société SAGERE : meilleure prestation et baisse du prix moyen
- Prix du repas unique au 1er janvier 2014 fixé lors du conseil communautaire du 18 décembre 2013 = 6,43€ (potage 0,43€ prix coutant).
- Nouveau contrat signé avec l'ESAT
- Aménagement d'un local à Mareil-sur-Mauldre au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2013

## ➤ Projets et Perspectives :

### \*2014

- Ouverture du point de livraison à Mareil-sur-Mauldre desservant les communes de : Andelu, Bazemont, Herbeville, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Montainville
- Pérennisation du local de Saint-Nom-la-Bretèche desservant les communes de : Chavenay, Crespières, Davron, Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche
- Développement du service (janvier 2014 = 45 personnes bénéficient du service représentant 800 repas en moyenne par mois)
- Achat d'un logiciel spécifique pour la facturation.
- Prix du repas identique sur toutes les communes au 1/1/2014 : 6,43€ +prix du potage supplémentaire 0.43€
- Retour d'avis très positifs de la qualité des menus et quantité fournie des personnes bénéficiant du portage sur secteur Maule (via l'agent livrant les repas sur ce secteur)

### \*2014/2015

- Un projet est en cours d'étude afin d'utiliser un véhicule électrique pour le portage secteur de Maule (fourni gratuitement en échange de publicité présente sur le véhicule). Resterait à charge seulement l'installation de la borne.
- Le paiement par prélèvement devrait être mis en place avant la fin de l'année 2014 après accord de la Trésorerie.
- Communication pour développer le service : renouvellement de parution d'articles dans les bulletins municipaux - édition d'un guide
- Enquête de satisfaction à mettre en place



*Mairie de Crespières et minibus en 2014*

## Transports et déplacements

Organisation des services de transports collectifs sur le territoire

# Les compétences - 2013

## *Transports et déplacements*

### ➤ **Missions :**

- Améliorer le transport collectif au sein de la CCGM
- Créer un transport intercommunal utilisant un réseau intracommunautaire à disposition des associations
- Mettre à la disposition des communes un véhicule de 9 places
- Analyser les besoins des administrés par la diffusion d'un sondage intercommunal permettant de classer les priorités

### ➤ **Objectifs 2013 :**

- 1<sup>ères</sup> démarches en vue de mettre en place les missions liées au transport
- État des lieux en matière de transport sur le territoire
- Réflexions sur les besoins des administrés

### ➤ **Résultats obtenus :**

- travail de préparation débouchant sur la mise en place en 2014 d'une navette le samedi reliant les communes de Saint-Nom-la-Bretèche, Chavenay, Feucherolles, Davron et Crespières et le doublement du passage des cars desservants la ligne 113 (jusqu'à Saint-Nom-la-Bretèche).

### ➤ **Projets et perspectives :**

- distribution du sondage concernant le transport, la mise en place du trajet du samedi, négociation avec le STIF pour l'extension des lignes existantes pour augmenter le nombre de passage desservant nos communes
- créer un réseau de transport intercommunal sur l'ensemble du territoire



*Equipement numérique à l'école primaire de Crespières*

# Nouvelles Technologies de l'information et de la communication

Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communal

# Les compétences - 2013

*Développement et fourniture du Très Haut Débit (THD) sur le territoire communal.*

## ➤ **Missions :**

- Permettre l'accès au Très Haut Débit à l'ensemble des communes de la CCGM.

## ➤ **Chiffres clés :**

- 1/6 de la population exerce une activité d'auto-entrepreneur ou libérale.

## ➤ **Objectifs 2013 :**

- Enquête sous forme de sondage auprès de la population accompagnée d'une analyse. Ce qui a été en la matière le premier sondage exécuté en France et repris ensuite par la majorité des communes rurales dans les Yvelines.

## ➤ **Résultats :**

- Ce sondage a donné lieu à plusieurs rencontres avec le Conseil général

## ➤ **Projets et perspectives :**

- Accompagner le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire (notamment en favorisant les échanges économiques numériques et le télétravail). Le calendrier de ces projets dépendra des délais de déploiement du Très Haut Débit par le Conseil général.

# Budget - Finances - Personnel



# Le budget et les finances

Les recettes de la Communauté de communes sont constituées en 2013 par :

- Le produit de la fiscalité directe prise sur les entreprises FPU (fiscalité professionnelle Unique)
- La dotation globale de fonctionnement et toutes les dotations et subventions qui lui sont attribuées par l'Etat, les collectivités locales, ou toute structure publique ou privée
- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
- Le produit des services (tarifs des accueils de loisirs, portage de repas)
- Le revenu des biens meubles et/ou immeubles appartenant à la communauté
- Le produit des emprunts

La CCGM n'a pas eu recours à la fiscalité additionnelle sur les ménages pour l'année 2013.

LE BUDGET PRIMITIF 2013 EN SECTION DE FONCTIONNEMENT EN K€

6 394,2

## LES RESSOURCES

### Transfert de fiscalité

Toutes la fiscalité locale liée aux entreprises et auparavant perçue par les communes est transférée intégralement à l'intercommunalité.

(Cotisation Foncière des Entreprises, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, Taxes sur les Surfaces Commerciales)

4 438,9

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est également transférée, la compétence étant désormais prise en charge par l'intercommunalité

### Dotations et Subventions

La Communauté de Communes perçoit une Dotation de Compensation, une Dotation d'Intercommunalité et des Allocations compensatrices de l'Etat

1 247,2

### Produits des services transférés

Recettes des services Centres de loisirs et maintien à domicile des personnes âgées

677,6

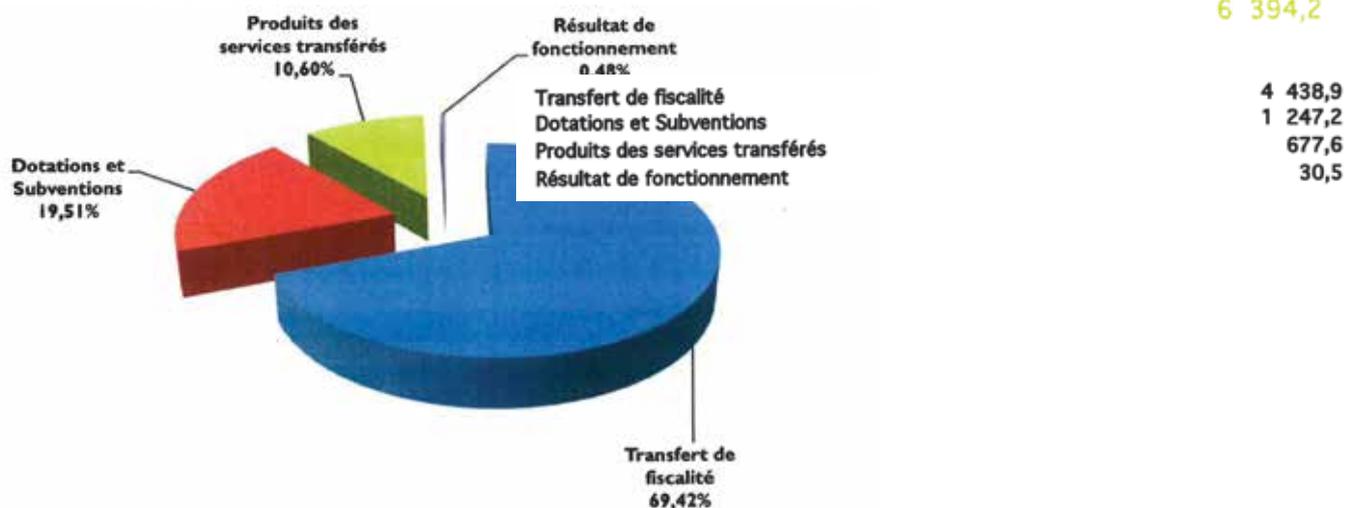
### Résultat de fonctionnement

Les syndicats SIVU et SITRAVAG ont été dissouts car les missions qu'ils exerçaient ont été transférées à l'intercommunalité.

30,5

L'excédent dégagé à la suite de la dissolution sont intégrés au budget de l'intercommunalité

6 394,2



## Les dépenses de la communauté de communes sont :

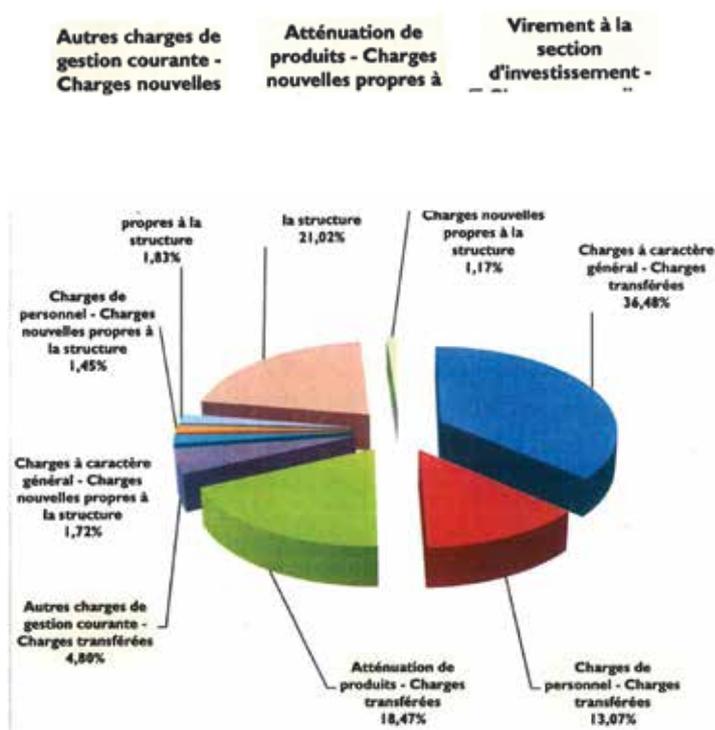
- Les dépenses de tous les services confiés à la communauté de communes, au titre des compétences transférées : salaires des agents transférés, factures OM, portage de repas, ...
- Les dépenses relatives aux services propres de la communauté de communes.

## LES CHARGES

### Charges à caractère général - Charges transférées

Charges liées aux Ordures Ménagères (pour les communes qui assuraient le service) et au fonctionnement de toutes les compétences transférées **2 332,4**

<b>Charges de personnel - Charges transférées</b>	
Frais de personnel liés au fonctionnement des services transférés (Centres de loisirs, maintien à domicile des personnes âgées, cotisation aux syndicats d'entretien des berges.....	836,0
<b>Atténuation de produits - Charges transférées</b>	
Certaines communes avaient déjà transféré la gestion des Ordures ménagères à un syndicat contre une cotisation. Cette cotisation est désormais prise en charge par l'intercommunalité	1 180,8
<b>Autres charges de gestion courante - Charges transférées</b>	
Contribution aux organismes de regroupement dont la compétence a été transférée, Subventions aux associations (Eco Garde, Centres de loisirs, ADMR et Cinéma)	307,2
<b>Charges à caractère général - Charges nouvelles propres à la structure</b>	
Location local du futur pôle instructeur, Communication institutionnelle, Récupération données logiciels urbanisme, Formation logiciels urbanisme, Location d'un véhicule + frais de carburant, Location machines (copieurs, machine affranchir, plieuse.....), Frais d'affranchissement, Fournitures administratives, Fournitures de petit équipement, Frais de nettoyage des locaux (3 bureaux), Cotisation supplémentaire APPVPA, Contrat prestation de service - Provision pour extension du service de portage à domicile, Études et recherches - Extension du service de transport à la demande.	110,1
<b>Charges de personnel - Charges nouvelles propres à la structure</b>	
Rémunération personnel (services fonctionnels : DG, DGA, Finances, RH.....),	92,4
<b>Autres charges de gestion courante - Charges nouvelles propres à la structure</b>	
Indemnités des élus	116,7
<b>Atténuation de produits - Charges nouvelles propres à la structure</b>	
Attribution de compensation (reversement aux communes de la différence entre le produit de fiscalité transféré et les charges nettes transférées), Fond de Péréquation Intercommunal et Communal (montant arrêté par l'état)	1 343,8
<b>Virement à la section d'investissement - Charges nouvelles propres à la structure</b>	
Montant économisé sur la section de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement	74,8
	<b>6 394,2</b>



<b>Charges à caractère général - Charges transférées</b>	<b>2 332,4</b>
<b>Charges de personnel - Charges transférées</b>	<b>836,0</b>
<b>Atténuation de produits - Charges transférées</b>	<b>1 180,8</b>
<b>Autres charges de gestion courante - Charges transférées</b>	<b>307,2</b>
<b>Charges à caractère général - Charges nouvelles propres à la structure</b>	<b>110,1</b>
<b>Charges de personnel - Charges nouvelles propres à la structure</b>	<b>92,4</b>
<b>Autres charges de gestion courante - Charges nouvelles propres à la structure</b>	<b>116,7</b>
<b>Atténuation de produits - Charges nouvelles propres à la structure</b>	<b>1 343,8</b>
<b>Virement à la section d'investissement - Charges nouvelles propres à la structure</b>	<b>74,8</b>

# Transferts de charges et conventions de service et de mise à disposition

## ➤ La CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

La création de la CCGM a entraîné d'une part un transfert de compétences donc la disparition de charges pour les budgets communaux, d'autre part le transfert de fiscalité professionnelle (ancienne taxe professionnelle) donc la disparition de recettes dans les budgets communaux.

La différence entre les recettes et les charges transférées donne lieu à une attribution de compensation. Pour la CCGM, les recettes transférées par chacune des 11 communes étaient à chaque fois supérieures aux dépenses transférées. Les attributions de compensation sont donc reversées à chaque commune.

Afin de fixer le niveau de ces attributions de compensation, une commission appelée CLECT a évalué rigoureusement toutes les dépenses et recettes transférées, sur la base d'un questionnaire approfondi et au besoin après examen des pièces justificatives correspondantes. Ce travail a été fondamental car il fige les conséquences financières des transferts de compétences pour l'avenir.

Le rapport de la CLECT fixant les attributions de compensation à partir de 2013 a été adopté par le conseil de la Communauté de communes Gally Mauldre ainsi que par les 11 conseils municipaux des communes membres en décembre 2013.

## ➤ Les conventions de service et de mise à disposition

Parallèlement à la fixation des attributions de compensation, la CCGM et les communes membres (notamment celles ayant le plus de services) ont élaboré des conventions portant sur les refacturations partielles de charges payées par les communes et concernant en partie des compétences transférées (exemple : le ménage effectué dans une école abritant l'accueil de loisirs, les personnels rémunérés par les communes mais partiellement mis à disposition de la CCGM ... )

# Le personnel de la CC Gally Mauldre

Au 31 décembre 2013, la CCGM compte 9 emplois permanents : 8 agents titulaires et un non titulaire. A ce chiffre s'ajoutent tous les agents vacataires employés dans les accueils de loisirs ou pour l'aide à domicile.

La plupart de ces agents ont été transférés des communes qui continuent indirectement à financer leur coût par le biais des attributions de compensation.

Un seul agent a réellement été recruté par la CCGM : l'assistante du pôle intercommunal d'instruction du droit des sols.

Tous les évènements relatifs au personnel intercommunal (paies, carrière....) sont gérés par des agents des communes membres qui effectuent ces missions en plus de leurs tâches communales (en 2013, agents de Saint-Nom-la-Bretèche ; agents de Maule depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014). Aucun agent nouveau n'a été recruté pour l'encadrement ou les services administratifs (comptabilité, personnel, secrétariat général).

En 2013, la direction générale des services de la CCGM était assurée par Laetitia BONJOUR que nous remercions pour tout le travail effectué en vue de la création de Gally Mauldre, et durant cette première année d'existence de notre intercommunalité.

# Organigramme des services 2014

